

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 6 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 mai 2024 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 104.05.2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2024**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 8 avril 2024 au 5 mai 2024
 - 4.1.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 723 500 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024
 - 4.1.3 Adjudication d'un contrat suite à l'ouverture des soumissions publiques pour un emprunt par billets au montant de 723 500 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024
 - 4.1.4 Octroi d'un contrat à CTA Chaîne de travail adapté — Conciergerie Mairie
 - 4.1.5 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix Rouge — Entente de services aux sinistrés
 - 4.1.6 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec la Régie inter-municipale du parc industriel secteur Sud concernant les services de la directrice des finances
 - 4.1.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 329-2024 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 1 000 000 \$ pour la conversion du système de refroidissement R-22 à l'ammoniac et remplacement du condenseur à l'aréna — Remboursable sur 10 ans

- 4.1.8 Confirmation de présences au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du 26 au 28 septembre 2024 et autorisation des frais inhérents
- 4.1.9 Fin de la période de probation et fin du lien d'emploi d'un salarié
- 4.1.10 Autorisation d'aller en appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres pour des travaux de réfection de la rue Saint-André

4,2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Adoption du Règlement n^o 327-2024 modifiant le Règlement de zonage no. 22-99 et ses amendements en vigueur
- 4.2.2 Octroi d'un contrat à Durand Marquage et Associés inc. suite à un appel d'offres de la MRC Lac-Saint-Jean Est — Marquage de chaussées
- 4.2.3 Octroi d'un contrat à M. Denis Labonté — Entretien des espaces verts au site de l'arboretum
- 4.2.4 Autorisation d'une servitude de travail et de passage pour l'installation et l'entretien d'une caméra au coin de la route 169 et de la route Saint-André
- 4.2.5 Octroi d'un contrat à Max Asphalte (9397-3816 Québec inc.) — Réparation de fissures sur divers rangs et routes — Appropriation au fonds carrière et sablière
- 4.2.6 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable — Amélioration de la sécurité routière route 170, secteur du Banc de sable
- 4.2.7 Autorisation d'un signataire — Entente à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le balayage de chaussées
- 4.2.8 Autorisation d'un signataire entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240 v) pour véhicules électriques et entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec
- 4.2.9 Octroi d'un contrat à Signalisation Audet inc. — Marquage de chaussées – Véloroute des Bleuets et Horst de Kénogami

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Octroi d'un contrat aux Enseignes ESM pour l'installation d'un tableau indicateur pour le terrain de balle — Appropriation au surplus accumulé
- 4.3.2 Autorisation de signataire pour le renouvellement d'une entente avec Ferme Amblay s.e.n.c. pour l'engrais, l'entretien et la récolte de certains arbres fruitiers sur le site du CIAR
- 4.3.3 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 et fermeture de rues lors de l'Ultramarathon
- 4.3.4 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 — Travail de milieu pour une activité de financement « Squeegie » le 9 juillet 2024
- 4.3.5 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no 1000-21 — Tournoi de baseball du 21 au 24 août 2024
- 4.3.6 Demande d'achat de visibilité et de fermeture de rue dans le cadre de la 2e édition de l'activité Show N Shine le 22 juin 2024

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

6,1 Désignation d'un nom pour la localisation géographique du terrain de balle

6,2 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

6,3 Motion de félicitations en faveur du comité organisateur du 1er Salon de la moto et du VTT

6,4 Motion de félicitations en faveur de M. Thomas Fortin, récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur Jeunesse

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 105.05.2024 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 106.05.2024 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 9 AVRIL 2024 AU 5 MAI 2024

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Élisabeth Gauthier, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Élisabeth Gauthier
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 9 avril au 5 mai 2024 laquelle totalise la somme de 469 134,98 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **107.05.2024 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 723 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MAI 2024**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 723 500 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
46-2007	244 100 \$
82-2009	32 000 \$
83-2009	39 400 \$
218-2017	273 000 \$
205-2016	135 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D— 7), pour les fins de cet emprunt et pour le Règlement d'emprunt n° 218-2017, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mai 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice des finances ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	103 000 \$	
2026	108 200 \$	
2027	113 700 \$	
2028	119 500 \$	
2029	125 700 \$	(à payer en 2029)
2029	153 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt n° 218-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **108.05.2024 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 723 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MAI 2024**

Considérant que la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2024, au montant de 723 500 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C— 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C— 27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 — BANQUE ROYALE DU CANADA

103 000 \$	4,830 00 %	2025
108 200 \$	4,830 00 %	2026
113 700 \$	4,830 00 %	2027
119 500 \$	4,830 00 %	2028
279 100 \$	4,830 00 %	2029

Prix : 100,000 00

Coût réel : 4,830 00 %

2 — CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS

103 000 \$	4,860 00 %	2025
108 200 \$	4,860 00 %	2026
113 700 \$	4,860 00 %	2027
119 500 \$	4,860 00 %	2028
279 100 \$	4,860 00 %	2029

Prix : 100,000 00

Coût réel : 4,860 00 %

3 — FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

103 000 \$	4,850 00 %	2025
108 200 \$	4,700 00 %	2026
113 700 \$	4,600 00 %	2027
119 500 \$	4,550 00 %	2028
279 100 \$	4,550 00 %	2029

Prix : 98,734 00

Coût réel : 4,987 69 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Ville de Métabetchouan--Lac-à-la-Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2024 au montant de 723 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 46-2007, 82-2009, 83-2009, 218-2017 et 205-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 109.05.2024 **OCTROI D'UN CONTRAT À CTA CHAÎNE DE TRAVAIL ADAPTÉ — CONCIERGERIE MAIRIE**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à l'entreprise CTA Chaîne de travail adapté le contrat d'effectuer la conciergerie de la mairie pour la somme de 1 825,16 \$ par mois plus les taxes applicables, le tout conformément à la description des services inclus dans l'offre de service du 18 avril 2024 et d'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer le contrat à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 110.05.2024 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE — ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant que les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

Considérant que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix—Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

Considérant que la contribution de la Ville sera :

- 2024—2025 : 0,20 \$ per capita
- 2025—2026 : 0,21 \$ per capita
- 2026—2027 : 0,21 \$ per capita

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Boucharde Boily à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 3 ans, laquelle prendra effet le 17 juin 2024 pour se terminer le 17 juin 2027.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 111.05.2024 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD CONCERNANT LES SERVICES DE LA DIRECTRICE DES FINANCES**

Considérant que la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud a besoin des services d'une directrice des finances à temps partiel ;

Considérant qu'il est de la volonté de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud et de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix d'établir une entente visant la fourniture de services de la directrice des finances et de fixer les modalités d'application ainsi que les coûts.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une entente de fourniture des

services à intervenir avec la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud concernant les services de la directrice des finances.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 329-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 000 000 \$ POUR LA CONVERSION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT R-22 À L'AMMONIAC ET REMPLACEMENT DU CONDENSEUR À L'ARÉNA — REMBOURSABLE SUR 10 ANS**

M. Luc Maltais, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement n° 329-2024 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 1 000 000 \$ pour la conversion du système de refroidissement r-22 à l'ammoniac et le remplacement du condenseur à l'aréna — remboursable sur 10 ans.
- Dépose le projet du Règlement n° 329-2024.

4.1.8 **112.05.2024 CONFIRMATION DE PRÉSENCES AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2024 ET AUTORISATION DES FRAIS INHÉRENTS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De confirmer la présence de M. Luc Maltais, M^{me} Patricia Labonté, M. le maire André Fortin et la directrice générale, M^{me} Marie-Hélène Boily au 82^e congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec et d'autoriser des frais inhérents à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **113.05.2024 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UN SALARIÉ**

Considérant que le but d'une période de probation est d'évaluer la capacité d'un salarié d'occuper le poste pour lequel il a été embauché, à la satisfaction de l'employeur ;

Considérant que le salarié dont le numéro de dossier est le 40-0007 ne rencontre pas les exigences minimales nécessaires.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De mettre fin au lien d'emploi du salarié identifié par le numéro de dossier 40-0007 en date du 24 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **114.05.2024 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-ANDRÉ**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à aller en appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres pour des travaux de réfection de la rue Saint-André, dont les travaux sont estimés à plus de 2 000 000 \$, lesquels se résument comme suit :

- Le remplacement des réseaux existants (aqueduc, égout sanitaire, émissaire de refoulement)
- L'ajout d'un nouveau réseau d'égout pluvial
- Le remplacement de la structure de chaussée

- Le remplacement des ouvrages de béton, tel que les bordures et trottoirs existants
- Le marquage de la chaussée
- La gestion complexe des réseaux temporaires

Adoptée à l'unanimité

4,2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **115.05.2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 327-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'adopter le Règlement n° 327-2024 modifiant le Règlement de zonage no. 22-99 et ses amendements en vigueur. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **116.05.2024 OCTROI D'UN CONTRAT À DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. SUITE À UN APPEL D'OFFRES DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN EST — MARQUAGE DE CHAUSSÉES**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à l'entreprise Durand Marquage et Associés inc. suite à un appel d'offres de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le contrat de marquage de chaussées sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour la somme de 31 043,25 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 19 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **117.05.2024 OCTROI D'UN CONTRAT À M. DENIS LABONTÉ — ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU SITE DE L'ARBORETUM**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder un contrat pour l'entretien des espaces verts et des plates-bandes au site de l'Arboretum pour l'été 2024 à M. Denis Labonté pour la somme de 17 732,50 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **118.05.2024 AUTORISATION D'UNE SERVITUDE DE TRAVAIL ET DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UNE CAMÉRA AU COIN DE LA ROUTE 169 ET DE LA ROUTE SAINT-ANDRÉ**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M, Mario Bouchard, greffier d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à emprunter une servitude de travail et de passage pour l'installation et l'entretien d'une caméra au coin de la route 169 et de la route Saint-André. Cette caméra permettra d'optimiser l'entretien hivernal de la route 169 (rang du Poste) et en apprendre davantage sur les habitudes des usagers de ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **119.05.2024 OCTROI D'UN CONTRAT À MAX ASPHALTE (9397-3816 QUÉBEC INC.) — RÉPARATION DE FISSURES SUR DIVERS RANGS ET ROUTES — APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise Max Asphalte (9397-3816 Québec inc.) le contrat de réparation de fissures sur divers rangs et routes pour la somme de 53 200 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 22 avril 2024. La somme sera appropriée au fonds carrière et sablière.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **120.05.2024 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE — AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ROUTE 170, SECTEUR DU BANC DE SABLE**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix travaille depuis plusieurs années sur un plan de sécurité routière des routes 169 et 170, en particulier le secteur du pont Charles-Eugène-Couture jusqu'à la route Saint-André ;

Considérant que le 6 novembre 2023, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser la possibilité d'aménager une voie de virage à gauche (VVG2S) dans le secteur du Banc de sable ;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déjà réalisé et est en voie de réaliser d'autres aménagements, dont l'aménagement d'une lumière à l'intersection de l'avenue Villeneuve et du 2^e rang Ouest ainsi qu'un carrefour giratoire à l'intersection des routes 169 et 170 afin d'améliorer la sécurité des usagers ;

Considérant que la sécurité routière des automobilistes est une priorité importante dans la planification stratégique de la Ville ;

Considérant les demandes des résidents et des associations de chalets depuis plusieurs années quant à la sécurité du secteur du Banc de sable de la route 170 ;

Considérant qu'il y a près de 370 résidences dans ce secteur incluant le rang Sainte-Anne et près de 440 emplacements de camping ;

Considérant l'achalandage important de ce secteur ;

Considérant que les développements domiciliaires, de loisirs et touristiques sont à la hausse à la sortie du pont Charles-Eugène-Couture ;

Considérant l'accroissement de la circulation agricole dans le secteur du Banc de sable occasionnant un ralentissement de la circulation et une augmentation de l'impatience des automobilistes ;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable procédera à la réfection du pont Charles-Eugène-Couture en 2029-2030 et que le moment est propice à sécuriser et à réaménager le secteur du Banc de sable.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser la possibilité d'installer des panneaux afin de sensibiliser les automobilistes aux particularités de ce secteur et ainsi améliorer la sécurité du Banc de Sable.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **121.05.2024 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LE BALAYAGE DE CHAUSSÉES**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le balayage de chaussées appartenant au ministère des Transports, lequel remettra à la Ville la somme de 1 000 \$ pour en effectuer les travaux (dossier n° 6807-24-P203).

4.3.2 **125.05.2024** **AUTORISATION DE SIGNATAIRE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE ENTENTE AVEC FERME AMBLAY S.E.N.C. POUR L'ENGRAIS, L'ENTRETIEN ET LA RÉCOLTE DE CERTAINS ARBRES FRUITIERS SUR LE SITE DU CIAR**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à la Ferme Amblay S.E.N.C. (M^{me} Vivianne Gilbert) le contrat d'entretien et de récolte des arbres fruitiers au site du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité pour la saison 2024, dont les produits récoltés seront mis en marché selon les termes du contrat intervenu avec le ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'Alimentation. Le contrat prendra fin au moment de la vente de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **126.05.2024** **AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-21 ET FERMETURE DE RUES LORS DE L'ULTRAMARATHON**

Considérant que l'article 11 du Règlement n° 1000-21 concernant l'usage des rues prévoit que le conseil peut délivrer par voie de résolution un permis pour un événement spécifique.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser le passage de l'Ultramarathon dans les rues et routes de la Ville d'une durée de une (1) heure le jeudi 30 mai 2024 entre 14 h et 15 h dans le cadre d'un parcours à relais de 300 km ainsi que la fermeture d'une portion de la rue Saint-André face au parc Maurice Kirouac, dans le cadre de l'arrêt des coureurs.

Les organisateurs seront entièrement responsables de l'ordre et de la sécurité par la fermeture à la circulation de la partie de la rue.

D'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ comme contribution financière.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **127.05.2024** **AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-21 — TRAVAIL DE MILIEU POUR UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT « SQUEEGEE » LE 9 JUILLET 2024**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser en vertu du règlement no 1000-21 les organisateurs du Travail de milieu à tenir une activité de financement « Squeegie » le 9 juillet 2024 de 10 h à 15 h à l'angle des rues Saint-Antoine et Saint-André. Les organisateurs seront responsables de la sécurité des lieux.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **128.05.2024** **AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-21 — TOURNOI DE BASEBALL DU 21 AU 24 AOÛT 2024**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser en vertu du Règlement n° 1000-21 la tenue d'un tournoi de baseball, lequel se déroulera du 21 au 25 août 2024 sur le site du terrain de balle du secteur Lac-à-la-Croix. Le demandeur devra respecter les conditions émises au rapport d'activité ainsi que la signature d'un contrat de location.

Adoptée à l'unanimité

Corps de cadets 752 Desbiens-Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Appui financier pour la Revue annuelle-Édition 2023-2024 le 11 mai à l'aréna	100 \$
-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6,1 **131.05.2024 DÉSIGNATION D'UN NOM POUR LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRAIN DE BALLE**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De procéder à la désignation d'un nom pour la localisation géographique du terrain de balle situé sur le secteur de Lac-à-la-Croix comme étant : Terrain de la Plaine.

Adoptée à l'unanimité

6,2 **132.05.2024 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée sur la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

6,3 **133.05.2024 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DU COMITÉ ORGANISATEUR DU 1ER SALON DE LA MOTO ET DU VTT**

M. Évans Potvin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'Association du Hockey mineur de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour l'organisation du 1er Salon de la moto et du VTT qui s'est déroulé à l'aréna les 26 et 27 avril 2024. Plus de 3 000 personnes se sont déplacées pour rencontrer les nombreux exposants pendant c'est deux journées. Félicitations au comité organisateur.

Adoptée à l'unanimité

6,4 134.05.2024 **MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE M. THOMAS FORTIN, RÉCIPIENDAIRE DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR JEUNESSE**

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M. Thomas Fortin qui est récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la Jeunesse. Celle-ci reconnaît son engagement communautaire et social tout en atteignant les objectifs de son programme d'étude. La Médaille lui a été remise le 4 mai dernier par l'honorable Manon Jeannotte.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Suivi concernant la taxation pour l'entretien d'hiver de la route de la Montagne.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier